Écrit par FNO
Mercredi, 22 Février 2012 14:08 -

21 février 2012 - **Xavier BERTRAND** s'entête et s'enferre. Tentant de justifier le bien fondé de ses propositions, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé vient de prouver que tous les **orthophonistes**
sont au
niveau du Master 2
. Les actes pour lesquels il propose de renforcer la formation sont déjà inscrits dans le décret d'actes des orthophonistes au code de la Santé Publique !

Les orthophonistes ont très bien compris que le ministre souhaite diminuer la qualité de leur formation généraliste, qui leur permet, aujourd'hui, de prendre en charge toute pathologie relevant de leur champ de compétences, conformément à leur décret d'actes.

Après avoir interrogé la Fédération des Spécialités Médicales (FSM), pour explorer les champs des pratiques avancées en orthophonie, Xavier BERTRAND déduit de la réponse de la FSM que les orthophonistes pourraient accéder au M2 en suivant des DU et DIU dans lesquels ils s'inscrivent déjà pour leur formation continue !
Les orthophonistes ont très bien compris que le ministre confond formation initiale et formation continue !

En demandant à la FSM de se prononcer sur l'intérêt de développer en orthophonie des champs de pratiques avancées et sur les conditions dans lesquelles ces spécialités souhaiteraient être associées, le ministre a instrumentalisé le corps médical et tenté une nouvelle fois de manipuler les orthophonistes.

Les orthophonistes ont très bien compris que le ministre cherche à se sortir de l'impasse par une pirouette et reste sourd à leurs revendications !

Après avoir rappelé « l'attachement de leur spécialité à voir garanti un égal accès de tous à des soins d'orthophonie de proximité, et à l'importance de maintenir une formation socle de qualité pour tous les orthophonistes permettant d'assurer cette présence et des soins de qualité pour l'ensemble de la population », les 4 conseils nationaux de la FSM proposent tout simplement de développer ce que les orthophonistes apprennent déjà en formation initiale et perfectionnent tout au long de leur vie professionnelle en fonction de l'évolution des techniques dans les domaines de l'ORL, de la gériatrie, de la neurologie et de la pédopsychiatrie.

A défaut d'évolution, c'est pour le ministre une révélation… Une révolution !

Or tous les actes énumérés par la Fédération des Spécialités Médicales sont déjà inscrits dans le décret d'actes des orthophonistes : alors Orthophonie à deux vitesses ?

Cette « fausse nouvelle proposition » du ministre de la Santé n'est en fait que la confirmation de la position interministérielle du 28 octobre contre laquelle se sont mobilisés samedi 14 janvier 2012, dans toutes les régions de France, près de 5 500 orthophonistes sur 19 000 professionnels en exercice, des étudiants, des chercheurs et des enseignants. Les orthophonistes dénoncent une fois encore une tentative de passage en force, sans respecter la méthodologie de réingénierie, les référentiels validés et les prérogatives du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ainsi que le maintien d'une décision inique de diminution de la formation généraliste au niveau Licence + 60 ECTS.

Si les orthophonistes ont très bien compris le piège que leur tend Xavier BERTRAND, le ministre, lui, comprendra-t-il un jour ce qu'est l'Orthophonie ? Le ministre de la Santé a-t-il bien lu le décret d'actes des orthophonistes ?